

P E R T H E S

E N

G A T I N A I S

SEINE ET MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

6 - ANNEXES

6.H NOTICE EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET

SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

Mars 2011

MAIRIE DE PERTHES EN GATINAIS

77930 PERTHES EN GATINAIS

Tel : 01 60 66 10 23

Fax : 01 60 66 02 09

Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS

tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr

Le réseau d'eau potable

Concernant l'eau potable et la défense incendie, les capacités du réseau satisfont aux besoins actuels et futurs.

Les ressources

Le captage est situé près du château d'eau.

Une nouvelle unité de traitement de l'eau a été installée au château d'eau.

La distribution

La distribution de l'eau est assurée par la commune. VEOLIA assure une aide technique.

La totalité des constructions est desservies par le réseau d'eau potable.

La consommation

Le volume d'eau consommé quotidiennement est de 300 m³ environ.

Le réseau d'assainissement

L'assainissement des eaux usées

Le réseau d'assainissement est initialement de type unitaire, mais il est progressivement mis en séparatif.

Le réseau d'eaux usées est constitué de cinq postes de refoulement ou relèvement.

Les effluents de la commune sont envoyés sur la nouvelle station d'épuration construite en 2001 sur le territoire de Perthes à proximité de Cély en Bière et gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Confluent Rebais-Ecole.

Sa capacité est de 4500 équivalents habitants.

Les liaisons de réseau intercommunal sont également gérées par le syndicat (liaison de la Planche à la nouvelle station). Sur l'ancienne station subsiste un bassin de stockage de sécurité installé dans le génie civil existant.

L'assainissement des eaux pluviales

Le zonage d'assainissement verse l'ensemble de la commune en zone de forte contrainte hydraulique, par conséquent, il s'agit de prévoir leur traitement sur l'opération ou à la parcelle. Le sol et le sous-sol sont appropriés à l'infiltration.

Dans les secteurs desservis par un réseau d'eaux usées strictes, les eaux pluviales sont en général infiltrées par des puits d'infiltration. Le secteur de la rue de Melun est dirigé vers un bassin d'orage de 1600 m³. Ce bassin s'évacue dans un fossé rejoignant la rivière Ecole.

Le collège possède un bassin de stockage de 300 m³.

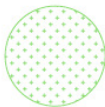
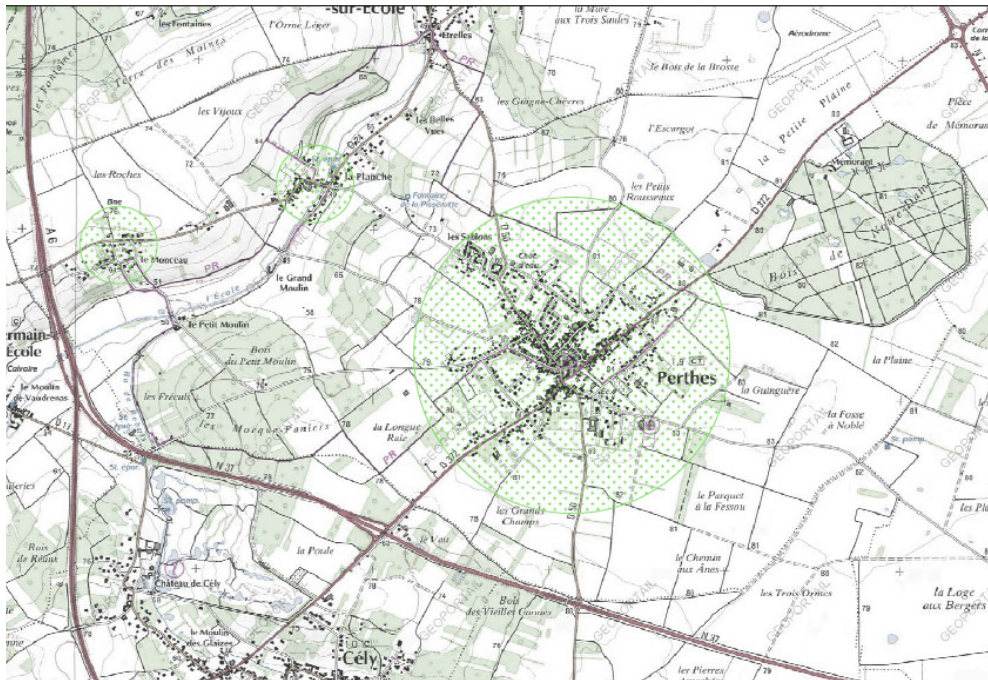
Les réseaux eaux pluviales de la rue du Docteur Siffre et de la rue d'Etelles rejoignent le réseau unitaire de la rue de la Planche.

En réseau unitaire les eaux pluviales sont déversées au déversoir d'orage à l'amont de l'ancienne station d'épuration vers le ru de la Pisserotte qui rejoint l'Ecole.

Les collecteurs en place sont dimensionnés pour recueillir seulement les eaux des toitures donnant sur les rues et les eaux de voiries.

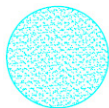
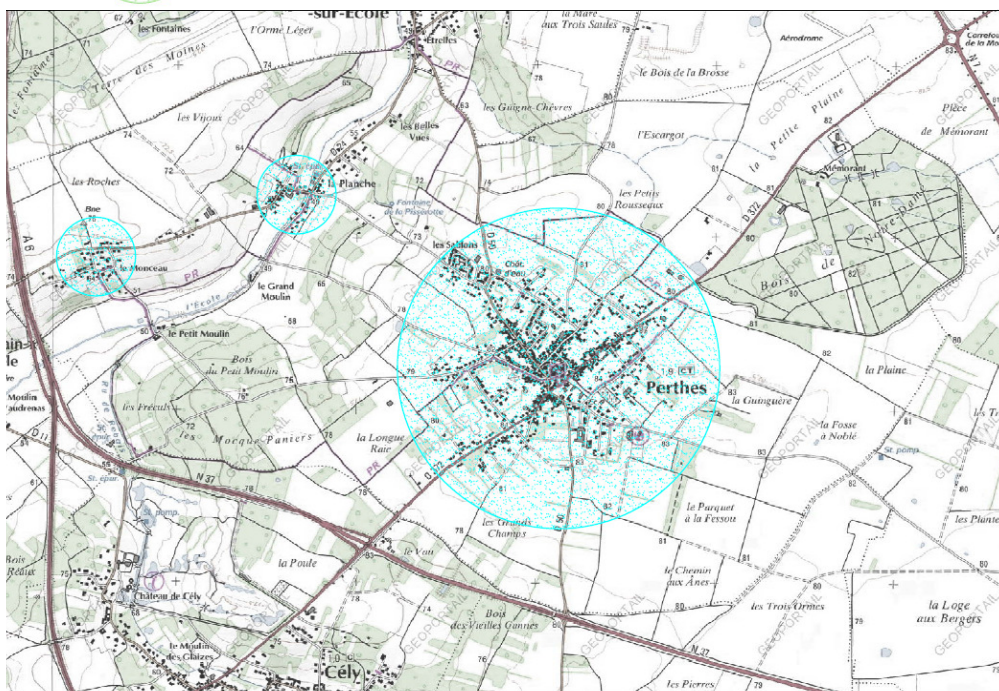
Chaque nouvelle zone à aménager s'équiperait d'un bassin pour limiter les débits à 2l/s/ha.

Source : Zonage d'assainissement avril 2000



Périmètre de la zone à desserte collective des eaux usées.

Les habitations en dehors des zones décrites ci-dessus sont assainies individuellement



Zone à forte contrainte hydraulique où il faut prévoir :

- une limitation de l'imperméabilisation
- un stockage et une évacuation à la parcelle prioritaire
- une maîtrise des eaux pluviales dans les projets d'urbanisme avec limitation du débit de rejet à 2l/s/ha pour des parcelles > 1 000 m²

Les habitations en dehors des zones décrites ci-dessus sont soumises à une évacuation à la parcelle des eaux pluviales.

Le système d'élimination des déchets

La collecte des ordures ménagères est assurée par SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) compétence de la communauté de communes.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu 1 fois par semaine.

Pour le verre et le carton, 4 points d'apport volontaire situés : route de Chailly au niveau du stade, au Monceau, rue d'Étrelles au niveau du château d'eau et rue du Grand Moulin. Ce dernier est souvent encombré de déchets de toute sorte. La mairie étudie la possibilité d'enfouir les containers.

Les encombrants sont ramassés 1 fois par an.

Les déchets verts sont ramassés tous les 15 jours de mars à décembre.

Les emballages sont ramassés tous les 15 jours toute l'année aux mêmes jours que les déchets verts.

La déchetterie fréquentée par les perthois est celle d'Orgenoy.